



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

Étaient présents: Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, BRAYELLE, CAZALIS, DARTIGUENAVE, GARAT E., SIROT, CARRÈRE, HIQUET, LAMBERT, DARTIGUENAVE.

Étaient absents excusés : MM. BENESSE, LARD, DARRACQ, GARAT J-M.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la convocation : 25/02/2023
Date d'affichage : 25/02/2023
Secrétaire de séance : Virginie VAN PEVENAGE

Délibération n° 2023_02_27_D02

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR REMPLACEMENT CHAUDIERE AU FIOUL DE LA SALLE SOCIO CULTURELLE

Rapporteur : Mr le Maire

La commune de Saint-Martin-de-Hinx a fait réaliser par le SYDEC de 2013 à 2015 un diagnostic énergétique de ses bâtiments communaux.

Le rapport C.O.E. « Conseil en Orientation Energétique » a mis en avant des axes d'amélioration pour diminuer la consommation des bâtiments communaux et les dépenses liées.

La commune de Saint-Martin-de-Hinx a sollicité la communauté de communes pour un rapport de suivi énergétique en 2023.

Le rapport met en avant la nécessité de remplacer la chaudière à fioul de la salle socioculturelle et du trinquet.

De plus, le fournisseur de la chaudière ne dispose plus de composant pour le dépannage, donc nous fonctionnons en marche dégradée depuis plusieurs mois, sans arriver à chauffer la salle correctement en hiver (15 à 16 °C).

D'autre part, sans climatisation, la tenue de réceptions et de cérémonies devient très compliquée en période estivale.



De ce fait, nous constatons une forte diminution des réservations le week-end. Cela représente une perte de recette de fonctionnement substantielle pour la municipalité.

Une rénovation énergétique a été réalisée de 2020 à 2021, pour une somme de 34 108,00 € HT (éclairage LED dans tous les bâtiments communaux).

La souscription à l'autoconsommation collective grâce à la centrale photovoltaïque installée sur la salle Pierre DEVERT permet désormais de consommer notre électricité sur tous nos bâtiments publics dont la salle socioculturelle. Donc la migration vers une technologie utilisant l'électricité comme énergie est préférable.

La municipalité souhaite continuer la rénovation énergétique de la salle socioculturelle en changeant la chaudière à fioul défectueuse, énergivore et couteuse, par une pompe à chaleur Air/Eau comme préconisé dans le C.O.E et le rapport énergétique de la CC-MACS.

Mr le Maire, présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel suivant dont le coût estimatif des travaux s'élève à la somme de 79 510 € HT :

Dépense totale HT prévisionnelle			79 510 €
Aides demandées			
Intitulé des aides sollicitées	Dépenses HT	Taux	Montant de la subvention demandée
DETR sollicitée	79 510 €	40 %	31 804 €
Font Vert	79 510 €	30 %	23 853 €
FIL environnement	79 510 €	10 %	7 951 €
Fonds propres	79 510 €	20 %	15 902 €
TOTAL PLAN DE FINANCEMENT			79 510 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré DECIDE, à 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- De prévoir le changement de la chaudière durant l'année 2023 ;
- De solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site www.telerecours.fr, à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.

**Fait et délibéré les jours, mois et ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,
Alexandre LAPEGUE,**



**le secrétaire de séance,
Virginie VAN PEVENAGE.**